

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 9 MAI

## La réélection Wilson

Monsieur Wilson est réélu. Cela vous étonne ? Je vous avoue que, personnellement, je n'en éprouve pas un liard de stupéfaction et que je considère l'entêtement des Lochois comme absolument logique. La Bible, qui se connaît en zoologie aussi bien qu'en anthropologie — et ils nous prouvent, en maints paragraphes, ces La Bruyères des premiers âges, la profondeur et la variété de leurs notions à la fois matérialistes et psychologiques — la Bible ne nous enseigne-t-elle point que « le chien retourne mordicus à son vomissement » ? Je ne rappelle pas cette sentence hébraïque pour imputer à l'arrondissement de Loches un exercice dévolu jusqu'à présent, par le créateur, à la race canine ; je constate un fait : la ténacité presque attendrissante de bons gens qui, pour la fidélité, en remontreraient aux caniches.

Cette ténacité n'est point, du reste, exclusive aux Lochois : il n'y a pas longtemps, Nîmes se butait sur Gilly Numa, un similaire quelque peu abâtardi du genre Grévy ; et Numa Gilly ne disparut complètement de la circulation politique qu'après une condamnation correctionnelle lui coupant tout droit à l'éligibilité.

*Errare humanum est*, murmurent placidement les philosophes. En outre, pour le Français en général, « embêter » de temps à autre son gouvernement, n'est-ce pas un devoir plus saint encore que l'insurrection ? En somme, pourquoi font-ils tant leurs renchéris, leurs mijaurées, leurs dégoutés, à la Chambre ? Quelle si vaste dissemblance existe-t-il entre M. Wilson et MM. Floquet et Rouvier ? L'ami résigné de M<sup>me</sup> Jane Hading — en même temps qu'il collaborait avec M<sup>me</sup> Limousin, — vendait du ruban ! La belle affaire ! Et la liberté commerciale, qu'en faites-vous ? Les négociants de Saint-Etienne veulent plus de faveur que n'en écoula jamais M. Wilson, et vous ne les tracassez point. D'ailleurs, il était excessivement facile d'entraver son trafic soi-disant illégitime. Si vous l'eussiez tout bonnement imposé, le papa Grévy renâclait devant le solde de la patente, et c'en était fait d'une industrie — nuisible, paraît-il. Sans patente également, MM. Floquet et Rouvier brocantaient des journaux et des plumes. Les a-t-on, pour ce tripotage hasardeux, parqués à Nouméa ? Hélas ! pas même à Mazas ! Soyez donc conséquents : l'égalité pour tous.

À qui la responsabilité de la tuile ? aux « honnêtes gens ».

Ils retardent toujours d'un siècle, les malheureux ! Ils gobent encore « l'instinct des masses, le sens moral populaire, la dignité de ceci, la conscience de cela ». Ils gobent « les principes » : des tas de rengaines plus avariées que la monnaie italienne.

Le code politique de notre ère, le voici en deux mots : « A ficelle, ficelle et demie ». Seulement, d'une part, ils ne savent pas et, d'autre part, ils sont, par nature, affligés d'une paralysie chronique du pouce. Vous me comprenez ; inutile d'insister sur ce point.

Des naïfs, quoi ! sinon des canères. Par

bonheur, on n'est pas innocent à ce point dans ce qu'on est convenu d'étiqueter « les sphères gouvernementales ». Un exemple de talent et des aptitudes de nos dirigeants pour « se mettre dans le train ».

L'an dernier, un aspirant à quelque Conseil municipal, massif de bronze pour la probité, roc pour la fermeté républicaine, et très renté — ce qui ne gâte pas la foi aux « principes » — dénonçait à son préfet, peut-être à son sous-préfet, les manœuvres d'un concurrent réactionnaire : une honte ; on s'en volait jusqu'aux pieds ! Le monarchiste inondait l'électeur de gâteaux et de bouteilles cachetées !

L'administrateur laissa couler, sans le plus mince barrage, le torrent des récriminations et, le plaignant hors de lamentation et d'haléine, des lèvres du fonctionnaire chut ce précepte philosophique qui achève de condenser la règle et la pharmacopée des élections à venir :

*Faites en autrui.*

Tenez : pas d'indignation à froid ; ni pose, ni colère. Je viens de découvrir le remède et je n'en mendierai pas le brevet : un peu de patience suffit.

Les journaux raisonnables ou sceptiques, simulant contre fortune bon cœur, se sont, d'abondance, livrés à cet ingénieux calcul :

« Il apparaît nettement que, au dernier scrutin, M. Wilson a perdu 300 voix. On peut donc supposer, espérer du moins, que, à chaque future levée des urnes, il perdra 300 autres voix, sinon plus ».

Suivez le raisonnement : « Aujourd'hui, il l'emporte de 1,700 votes sur M. Raoul-Duval. Divisez 1,700 par 300 ; au septième ou huitième renouvellement de la Chambre, ballottages compris, il sera coulé. C'est donc, en raison du quadriennat actuel du choléra électoral, une trentaine d'années que nous devons attendre avant de saluer le renoncement définitif et suprême de l'abominable Wilson.

Est-ce assez simple et génial ? Dire que c'est moi qui crée cette solution !!!

Et si vous voulez un peu de sérieux, lisez ceci :

Vous avez voulu le suffrage universel ; vous le possédez. Inclinez-vous ; pliez, car il ne pliera pas. Il vous tient et ne vous lâchera jamais. Il est le maître de la terre, aussi maître que l'Océan.

Opposez-lui la dignité de la conscience humaine. Vous et vos consciences il vous balaiera en un tour d'écume.

Laissez-lui donc le tire-laine de son choix. Il serait fichu, si vous l'agacez, d'envoyer aux bancs de la Chambre un faussaire, peut-être un assassin.

Tentez de l'en empêcher !

S.

## LA CHAMBRE

Séances du 8 mai

Les poursuites contre M. Toussaint

Une majorité de 74 voix (291 pour, 220 contre) s'est prononcée en faveur des poursuites à exercer contre M. Toussaint, poursuites que, malgré l'avis de la commission, le gouvernement réclamait avec instance et à propos desquelles il n'avait pas craint d'engager la question de confiance.

Le résultat ne nous semble pas excessivement brillant et nous n'y voyons aucunement, pour le cabinet actuel, un prétexte de coiffer son chapeau en crâne. Et dire que, sans les 74 dévoués, 74 Curtius, nous aurions peut-être perdu M. Casimir-Perier ! Une désolation.

N'importe, la séance n'a point été mauvaise, quand elle nous eut seulement fourni l'occasion d'entendre M. Jourdan, le « tombeur » de M. Clémenceau dans le Var. Un orateur, cet homme : il s'exprime en termes convenables et français et il a des idées.

M. Millerand lit son rapport concluant à la non autorisation de poursuite.

M. Goirand combat le rapport et le rapporteur. M. Toussaint a insulté nos gendarmes et prononcé cette abominable parole : *Je me f... de la patrie.*

C'est aux députés à donner l'exemple du respect de la loi et des autorités qui la représentent.

M. Rouzard, de l'Aude, vient bégayer à la tribune quelques paroles incohérentes.

M. le président Dupuy réclame, pour l'infortuné, l'indulgence préconisée par l'Évangile.

M. Jourdan débute heureusement et spirituellement :

« Si l'honorable gendarme qui a arrêté M. Toussaint assistait aux séances de la Chambre, il aurait compris qu'il n'était pas en présence d'une insulte, mais d'une simple expression parlementaire. » (Applaudissements et rires.)

Et il conclut en ces termes précis :

« Si M. le président pose la question de confiance, on dira qu'il a, de lui-même, été se heurter contre une opinion qui a été celle de tous les bureaux et que M. Périer ne peut pas ne pas connaître. Vous permettrez de penser, Monsieur le président, que vous avez choisi l'heure et le lieu de votre chute et nous vous en laissons la responsabilité. »

La réplique de M. Périer est jugée molle, terne et banale.

Le gouvernement ne peut se résigner à accepter les conclusions de la commission, pour la dignité comme pour le respect même qu'il éprouve à l'égard de la Chambre.

C'est à la raison, au patriotisme de la Chambre qu'il s'adresse.

Il croit servir la République et la France en n'acceptant pas pour ceux qui parlent en leur nom une situation humiliée et précaire.

Si la Chambre ne donne pas raison au gouvernement, il transmettra intacte à d'autres l'autorité qu'il juge indispensable. Là sont pour lui le devoir et l'honneur.

Refuser des poursuites, ce sera déclarer que le gouvernement qui les réclame a agi avec légèreté et avec passion et approuver ceux qui vont en province entretenir l'agitation.

Derechef, M. Millerand adjure la Chambre, dans l'intérêt de ses prérogatives, de ne pas autoriser des poursuites que le gouvernement sera libre d'exercer plus tard sans avoir à craindre la prescription.

On demande la clôture qui est prononcée. M. de Bernis à un joli mot pour finir.

La fermeté du gouvernement, dont on parlait tant ? archiconnue. *Un roseau peint en fer.*

Décidément, 74 voix, c'est faible. Amener, au lot parlementaire, le n° 74, la *potence et le bidet*, moi, je ne m'en relèverais pas.

## Rendement des impôts ET REVENUS INDIRECTS

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'État pendant le mois d'avril 1894.

Les résultats accusent une moins-value de 3,378,000 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 6,272,800 francs par rapport à la période correspondante de 1893.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur :

Le timbre.....	Fr. 1.092.500
L'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières.....	33.500
Les sucres.....	1.162.000
Les postes.....	149.600
Les téléphones.....	60.800
Les moins-values portent sur :	
L'enregistrement.....	3.124.000
Les douanes.....	666.200
Les contributions indirectes...	659.000
Les sels.....	83.000
Les contributions indirectes (monopoles).....	1.333.000
Les télégraphes.....	12.000

Par rapport au mois d'avril 1893, il y a augmentation sur :

L'enregistrement.....	3.913.000
Le timbre.....	1.463.500
Les contributions indirectes...	537.000
Les postes.....	221.600
Les téléphones.....	22.700

Il y a diminution sur :

L'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières.....	776.000
Les douanes.....	746.000
Les sels.....	477.000
Les contributions indirectes (monopoles).....	98.000
Les télégraphes.....	107.000

## INFORMATIONS

### L'impôt sur le revenu

On vient de distribuer la proposition de loi de M. Goblet relative à l'impôt sur tous les revenus.

Toute fausse déclaration serait sévèrement punie.

Ces divers revenus ou capitaux seraient répartis en sept catégories ou classes distinctes, savoir :

Cédule A. — Revenus des valeurs mobilières françaises et étrangères émises par des États, des départements, des villes, des communes, des sociétés anonymes ou en commandite. La taxe sur ces revenus serait fixée à 0 fr. 30 0/0.

Cédule B. — Intérêts des créances de toutes natures, et rentes servies par des particuliers à quelque titre que ce soit. La taxe sur ces revenus serait également fixée à 50 0/0.

Cédule C. — Pensions, traitements, salaires publics et privés et en général toute rémunération attachée à une fonction sous quelque titre, forme ou dénomination que ce soit ; la taxe sur ces revenus est fixée à 0 25 0/0.

Cédule D. — Bénéfices nets de la banque, du commerce et de l'industrie, de toutes entreprises dont le capital n'est pas représenté par



actions; produits nets des offices ministériels et toutes autres professions. La taxe serait de 0,25 0/0.

Cédule E. — Revenu des propriétés non bâties. La taxe sur le revenu net serait de 0,25 0/0.

Cédule F. — Revenu de la propriété bâtie. Taxe de 0,50 0/0.

Cédule G. — Capitaux non susceptibles de revenus : tableaux, objets d'art, bibliothèques, chevaux, voitures, bijoux, etc. Taxe de 4 fr. par 1,000 fr. au-delà de 10,000.

Un décret déterminerait les formes de la déclaration.

#### Réélection de M. Calvignac

M. Calvignac, maire de Carmaux révoqué, a été réélu par 22 voix sur 23 votants.

#### Arrestation d'un nouvel espion italien

Le maire de Trans, ville située à une vingtaine de kilomètres de Draguignan, a mis en état d'arrestation un individu d'une quarantaine d'années, soupçonné d'être un espion italien.

Cet individu a été trouvé possesseur de deux permis de chemin de fer portant des noms différents et valables, l'un de Vintimille à Saint-Raphaël et l'autre de Saint-Raphaël à Draguignan.

Son signalement correspond à celui d'un espion qui est sous-officier dans l'armée italienne et dont on signalait la présence dans le Var.

Le préfet a envoyé un commissaire de police et un agent qui ont ramené cet individu en voiture à Draguignan.

#### Le commerce du pétrole

D'après le *New-York Herald*, les Compagnies de pétrole des Etats-Unis auraient engagé des négociations avec celles de Russie pour se partager le marché du monde ; elles s'engageraient à ne pas se faire concurrence sur le terrain qu'elles se seraient mutuellement cédées.

#### Monument élevé en Suisse à la mémoire des soldats français

M. Carteron, consul de France à Bâle, assisté de M. le colonel Dumoriez, attaché militaire à Berne, vient de présider l'inauguration du monument élevé, à Willisau, par le Souvenir français, à la mémoire des soldats français décédés dans cette localité en 1871.

L'accueil fait à la députation française a été des plus chaleureux et les cris de : « Vive la France ! » et de « Vive la Suisse ! » ont retenti au moment où le monument a été découvert.

#### Une mort affreuse à Bicêtre

A l'asile de Bicêtre, un aliéné, nommé T..., a été littéralement cuit dans sa baignoire, par suite de la négligence d'un infirmier parti en

laissant ouvert le robinet d'eau chaude.

Le malheureux aliéné, retenu par un tablier de forte toile, n'a pu s'enfuir et a été retrouvé dans un état pitoyable. Il a succombé un quart d'heure après.

L'infirmier coupable a été mis à la disposition de la justice. Il sera poursuivi pour homicide par imprudence.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 9 Mai

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	14°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	13°
Midi,	761 m/m	au-dessus	17°
Hausse,	2 m/m		
Baisse,	4 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	8°

#### Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal de Saumur se réunira ce soir mercredi, à 8 heures, à la Mairie, pour délibérer sur la question suivante :

Tramways. — Proposition de la Société des Chemins de fer économiques. — Explication de M. Fabre, ingénieur.

#### ÉCOLE DE CAVALERIE

M. le colonel Raymond, commandant l'Ecole d'application de cavalerie, vient d'adresser à M. le Maire de Saumur la lettre suivante :

« Saumur, 8 mai.

» Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous informer que de fortes détonations se produiront au polygone des travaux de campagne et sur le terrain de manœuvres du Breil, pendant les mois de mai et de juin.

» Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

RAYMOND.

#### Nomination

Par décision ministérielle, M. Keller, lieutenant d'artillerie en 2<sup>e</sup>, officier d'instruction à l'Ecole d'application de cavalerie, est nommé à la 1<sup>re</sup> classe de son grade. — Maintenu à ladite Ecole.

#### Les Courses aux trot

L'assemblée générale des membres de la Société des Courses au trot est fixée à samedi prochain 12 mai, à 2 heures, à l'Hôtel de Ville de Saumur.

#### Votes de MM. les députés de Maine-et-Loire

Séance du 7 mai

Sur le renvoi à la commission de l'amendement Guillemain relatif au projet de loi sur les sociétés coopératives :

Pour : MM. Bougère, de Grandmaison, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland.

Contre : MM. Coudreuse et Guignard.

— Sur l'amendement de M. Georges Berry :

Contre : MM. Bougère, Coudreuse, de Grandmaison, Guignard, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland.

— Sur l'amendement Basly :

Contre : MM. Bougère, Coudreuse, de Grandmaison, Guignard, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland.

M. de Soland, député de Maine-et-Loire, a déposé sur le bureau de la Chambre une pétition de courriers auxiliaires des postes en chemin de fer de ce département.

#### Les suites de l'incendie du quai de Limoges

Le matelassier Caillat a succombé, ce matin, à ses épouvantables brûlures.

#### Théâtre de Saumur

A propos de la prochaine représentation, sur notre théâtre, de *Madame Sans-Gêne*, nous extrayons d'un journal de Paris la note suivante :

« Les 200 premières représentations de *Madame Sans-Gêne* ont rapporté un million trois cent dix-neuf mille sept cent quarante-deux francs, soit une moyenne de 6,598 fr. 70 par représentation. »

En conséquence,

Apprétez, Saumurois, vos yeux et vos oreilles, Afin d'ouïr et de contempler ces merveilles.

Pas fort, le distique ; mais l'auteur est si jeune !!!

#### SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE

##### Incendie

Le 6 mai, vers 10 heures du soir, le domestique de M. Bernard, fermier à l'île Languineau, commune de Saint-Martin-de-la-Place, fut réveillé par le bruit des ardoises tombant du toit d'un grenier au-dessous duquel il couchait. Le jeune homme ouvrit sa fenêtre et aperçut la lueur de flammes sortant par la toiture. Il descendit, appela son maître et, avec le concours d'une douzaine d'habitants des Tuffeaux, on préserva les habitations voisines du bâtiment complètement en feu, dont on ne put rien sauver.

M. Bernard subit une perte de 3,680 fr., tant pour une énorme quantité de linge brûlé (400 draps, 436 chemises, 400 serviettes), des bâches, charrues, herbes et quantité d'autres instruments agricoles, que pour le dommage locatif. Par bonheur, une assurance couvre les dégâts.

La cause du sinistre est inconnue. On a été, un moment, tenté de l'attribuer à quelque fissure dans une cheminée traversant le grenier ; mais on dut renoncer à cette hypothèse attendu que, depuis longtemps, suivant la déclaration du fermier, on n'allume point de feu dans cette cheminée.

#### ALLONNES

##### Commencement d'incendie

M. Droucheau, cultivateur aux Houes, commune de Neuillé, possède à la Bussardière, commune d'Allonnes, une maison inhabitée.

Le 6 mai, se rendant à cette maison, il apprit qu'un commencement d'incendie, déclaré dans la matinée, avait été aussitôt réprimé par trois habitants du pays. Pour toute perte, estimée 40 fr. et couverte par une assurance, deux bottes de paille et une petite poutre brûlées dans le grenier.

M. Droucheau suppose que le léger sinistre a été causé par quelque vagabond réfugié dans ce grenier où il aurait allumé sa pipe. Il sait, en effet, que plusieurs étrangers ont déjà couché dans ce grenier auquel il est facile d'accéder en grimant le long d'une grosse poutre placée près de la fenêtre qui ne ferme pas. Ce qui confirme la supposition d'une imprudence de fumeur, c'est qu'on a trouvé, sur le plancher, un petit bout de mèche à briquet.

##### La navigabilité de la Loire

On lit dans *le Temps* du 6 mai :

« Une grande entreprise, qui n'est encore qu'à l'état de projet, passionne les populations industrielles et commerciales des bords de la Loire. Un comité d'initiative et de propagande, composé de notables, actifs et résolus, s'est formé à Nantes dans le but d'obtenir l'aménagement de la Loire par les moyens les plus rationnels et les moins coûteux, et de rétablir ainsi les transports par eau d'Orléans à Nantes.

» M. Frémy, conseiller général, l'un des plus zélés propagateurs du projet, a fait une conférence sur ce sujet dans la salle des Beaux-Arts, à Nantes, le 6 mars 1894.

» Le développement de l'avant-projet a été l'objet de nombreuses publications, et l'idée d'utiliser le plus grand fleuve de France, qui devient de moins en moins navigable, a un grand retentissement dans la région intéressée.

» Le Conseil général de Maine-et-Loire, dans la séance du 3 avril dernier, a décidé qu'une commission interdépartementale examinerait cette importante question pour la présenter à la session d'août, et il a ensuite exprimé le vœu que MM. les Députés interviennent près du gouvernement afin d'obtenir la réalisation prochaine du projet.

» Un inspecteur des ponts et chaussées propose de rendre la Loire navigable en écartant les moyens fort onéreux de l'ouverture d'un canal latéral ou du dragage du fleuve.

» En ce moment, une pétition circule et se couvre de nombreuses signatures ; il y a tout lieu de croire qu'elle sera déposée à la Chambre avant peu.

» Si cet énorme travail est entrepris, il mérite d'avoir place après le Canal des deux mers et celui qui doit rendre Paris port de mer.

## LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

Quand elle fut enterrée, il partit sur la trace de la Langue-Dorée et du Mohican. Towah jura qu'il marcherait pieds nus tant qu'il n'aurait pas mis la chevelure du Mohican à sa ceinture.

Le comte Albert se baissa et toucha les pieds de Towah, qui n'avaient point de sandales.

— Towah n'est point encore vengé, dit celui-ci, qui courba la tête.

Tout espoir de rançon était désormais perdu pour Albert de Rosen.

Ce Français que l'Indien nommait la Langue-Dorée et dont Albert devait plus tard apprendre le vrai nom lui avait enlevé une valeur de plus d'un million.

— De quel côté se sont dirigés ces deux hommes ? demanda Albert.

— Towah les a suivis à travers tout le Mexique jusqu'au port d'Acapucha où ils se

sont embarqués sur un navire qui devait faire le tour de la terre du sud et remonter ensuite vers le nord. Towah sait le nom de la baie où le navire mouillera : c'est un nom indien... la baie Delaware.

— Baltimore ! murmura Albert de Rosen, tandis que dona Carmen tournait la tête en soupirant.

— Tu vas partir ? reprit-il.

Au lieu de répondre, Towah marcha vers lui, appuya ses deux mains sur ses tempes et se prit à considérer ses yeux attentivement.

— Towah ne peut pas, répliqua-t-il enfin : son maître a besoin de lui. Towah connaît la vertu des plantes ; il rendra la vue au mayor.

Le cœur du comte Albert bondit à cette parole. Peut-être n'avez-vous pas, mesdames, une grande confiance dans le savoir médical des sauvages. Rosen avait l'opinion contraire : Towah ne se vantait jamais. Quand Towah disait : je ferai ceci, c'était chose faite.

— Dieu me donnerait cette joie ! s'écria le comte en cherchant la main de la belle senorita ; je vous verrais, Carmen !

Mais il ajouta, et sa voix prit l'accent de la passion :

— Je reverrais Ellen !

La main de Carmen devint froide entre les siennes.

— Combien de temps te faudra-t-il pour me rendre la vue ? demanda Rosen à Towah.

— Trois mois d'été, répliqua celui-ci.

La saison des pluies commençait.

Albert réfléchit.

— Il y a longtemps que ces deux hommes se sont mis en mer ? demanda-t-il encore.

— Cinquante jours.

Certes, pour le présent, rien ne pouvait porter Rosen à réunir dans sa pensée l'aventurier français qui l'avait dépouillé et miss Talbot, sa fiancée.

Sait-on par quelle porte les pressentiments s'introduisent dans l'esprit ?

— Tu m'aimes et tu as du courage, Towah, s'écria tout à coup le comte ; il faut absolument que j'aie des nouvelles d'Ellen !

— Voilà six mois que Towah marche sur ses pieds nus, répondit le Pawnee, ses pieds sont durs, il peut bien marcher six mois encore.

— Tu iras, reprit le comte ; tu ne l'arrêteras qu'à Baltimore. Tu verras Ellen. Tu lui diras que je l'aime ; tu lui raconteras mon malheur. Tu lui promettas, tu lui jureras,

entends-tu, en mon nom et sur ma foi, qu'elle me reverra riche et vainqueur. Je la connais, elle m'attendra. Dieu ne m'a pas enlevé tout espoir de bonheur.

Carmen mit de l'or dans la main de Towah.

— Towah, murmura-t-elle, vous direz à miss Talbot que Carmencita, sa sœur inconnue, lui envoie le baiser de paix.

Towah sortit de la bourgade. Il avait promis de ne s'arrêter nulle part en chemin.

Le seigneur Joan-Maria, qui le vit traverser à grands pas la plaine, se frotta les mains tout le reste du jour, persuadé qu'il était que l'Indien allait chercher la rançon du mayor.

Les heures furent plus longues après le départ de Towah. Le comte Albert compta les jours. Le doux entretien de Carmen ne parvenait plus à modérer sa peine. Pourtant Carmen lui parlait sans cesse d'Ellen et du bonheur à venir.

C'était une âme ardente, mais sainte. Plus on sondait ce cœur, plus on trouvait inépuisable le trésor de dévouement miséricordieux et tendre qu'il renfermait.

Si le cœur d'Ellen eût été fait ainsi...

Mais celle-là le comte Albert l'aimait de toutes les forces de son être. (A suivre.)



Lundi 14 mai 1894

## Assemblée de la Pentecôte

## Programme

A 10 heures 1/2 : Annonce de la fête par un groupe de cavaliers.

A 1 heure 1/2 :

## CAVALCADE (150 personnages)

Chasse Louis XV (sonneurs, piqueurs, seigneurs, pages, chasseurs); un Mariage au bourg de Batz; l'Harmonie des Bigophones; la famille Raminagrobis en voyage (grand prix de Nantes); voitures surprises; grande bataille de fleurs; confettis, serpentins; Arlequin; Polichinelle; le Petit Chaperon rouge chez sa mère grand; le Loup; Incroyables, chiens savants, les coqs gaulois, voyage de nocé.

A 6 heures : Jeux divers.

A 9 heures : Feu d'artifice, illumination du Mail.

## La tentative d'assassinat de Villeveque

Nos lecteurs ont encore présente à la mémoire la double tentative d'assassinat dont avaient été victimes les nommés Deniau père et fils, cultivateurs à Villeveque.

Nous apprenons que la première victime est complètement rétablie; qu'au fils Deniau, il restera infirme des deux mains, à la suite des blessures que lui a faites Tardif.

Il est dorénavant certain que l'auteur de cette tentative passera devant la prochaine session des assises qui doit s'ouvrir le 21 courant.

## BOURGUEIL

## Étouffé par une bouchée de pain

Le nommé Fief, François, vieillard de 75 ans, vient de mourir victime d'un accident bizarre.

Fief venait de déjeuner, quand sa femme le vit tout à coup inanimé.

Immédiatement on alla chercher le docteur, qui constata la mort causée par une bouchée de pain restée dans le gosier.

## L'essence de pétrole

Samedi soir, vers 9 heures, la bonne de M. Larue, agent-voyer à Neuillé-Pont-Pierre, en voulant allumer une lampe à essence, a renversé sur elle le liquide enflammé. Elle a été enveloppée de flammes immédiatement. Malgré les soins intelligents de M. le docteur Panmier, appelé en toute hâte, la malheureuse est dans un état désespéré.

## La cavalcade de Poitiers

Les organisateurs seraient eux-mêmes très étonnés, dit le *Journal de la Vienne*, si nous disions que la cavalcade a été splendide.

Ils ont fait ce qu'ils ont pu avec des ressources fort restreintes. Loin de les blâmer, on doit plutôt les féliciter d'avoir tenté quelque chose et rendre hommage à leurs bonnes intentions.

Le temps était superbe et une foule énorme se pressait dans les rues que le cortège devait traverser. La place d'Armes en particulier était noire de monde.

Les marchands de confetti et serpentins ont fait des affaires. On a ri; on s'est amusé.

Quant au cortège, il était assez maigre, et la plupart des cavaliers étaient montés sur de pauvres chevaux, pauvrement harnachés.

Jeanne d'Arc, représentée par un jeune homme de Poitiers, faisait assez bonne figure.

Les chars (la Charité, — la Musique — l'Imprimerie) n'étaient point très brillants. L'Estudiantina a obtenu cependant un certain succès.

Bref, la grande mémoire que l'on fêtait méritait beaucoup mieux; mais, encore une fois, les organisateurs ont fait leur possible; et ils ont réussi en tout cas à provoquer une certaine animation.

## État-civil de la ville de Saumur

## DÉCÈS

Le 8 mai. — Marguerite-Yvonne-Emilia Mercier, 16 mois, rue du Vieux-Pont.

## Chambre Consultative des Arts et Manufactures DE SAUMUR

## Procès-verbal de la séance du 28 avril

Le samedi 28 avril 1894, la Chambre Consultative s'est réunie à 8 heures 1/2 du soir, à la Mairie, salle ordinaire de ses séances.

Étaient présents: MM. Achille Girard, président; E. Sabatier, vice-président; Vinsonneau, Hutrel, Mignon, Sourdeau, Gobelet, Chapin, Forge, Frenzer; Bourguignon, secrétaire.

M. Achille Girard, président, ouvre la séance.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion est donnée par le secrétaire. Adopté sans observation.

L'ordre du jour comprend: la correspondance, les rapports de MM. Forge et Sourdeau, de M. Chapin et de M. Vinsonneau, puis, enfin, la statistique des affaires commerciales et industrielles de l'arrondissement.

## Correspondance

1° Un numéro du journal, *la République de Saint-Malo et Saint-Servan*, contenant un article sur le privilège des bouilleurs de cru, a été adressé au Président.

Après lecture de cet article, la Chambre Consultative renvoie l'étude de cette question à la Commission commerciale.

2° La Chambre a reçu avis qu'une Exposition internationale organisée par la Société de culture fruitière de Russie, se tiendra à Saint-Petersbourg du 22 septembre au 12 novembre prochain.

Les personnes qui désirent prendre part à cette Exposition d'un pays ami de la France, sont priées d'adresser leurs demandes de renseignements à M. Eug. Vimont, 18, rue Sanval, Paris.

La Chambre décide que cet avis sera porté au procès-verbal de la séance.

3° M. le Ministre des Travaux publics a adressé au Président la réponse au vœu émis dans une précédente réunion, relativement aux gares petite vitesse, Etat et Orléans, à Saumur.

Par ce vœu, la Chambre Consultative demandait: 1° la réunion de ces gares en une seule, soit à l'une ou l'autre des gares actuelles et de préférence à celle de l'Orléans nouvellement agrandie; 2° la faculté, tout au moins, pour nos commerçants, de recevoir ou expédier les marchandises par l'une ou l'autre des deux gares.

La réponse de M. le Ministre ne donnant satisfaction sur aucune de ces deux propositions, cependant si utiles au commerce local, la Chambre déclare, à l'unanimité, qu'il est nécessaire de procéder à un nouvel examen de la question et en renvoie l'étude à la Commission des chemins de fer.

M. Sourdeau est chargé de faire un rapport qui sera soumis à l'approbation de la Chambre en sa séance du mois de mai.

4° Le Président a reçu de M. le Député de l'arrondissement une lettre en date du 3 courant, par laquelle sont adressées à la Chambre Consultative les pièces concernant l'Exposition universelle qui doit avoir lieu à Anvers en 1894.

Tout a été fait déjà pour la publication de ces renseignements. Le Président a donc purement accusé réception de son envoi à M. le Député.

Approuvé.

5° Le Président annonce à la Chambre, qu'après échange de plusieurs lettres avec la direction de la *Revue du Commerce extérieur*, cette publication lui sera adressée gratuitement, comme par le passé.

Ce journal, déposé au cabinet des archives, est toujours à la disposition des commerçants de la région qui voudraient le consulter.

Approuvé.

(A suivre.)

Au printemps, un traitement dépuratif par les Pilules Suisses est indispensable à toute personne qui veut bien se porter.

## BULLETIN FINANCIER

8 mai 1894.

L'épargne s'habitue difficilement aux cours de 100 fr. sur notre 3 0/0. Elle a pris l'habitude de vendre à ce taux et jusqu'à présent s'en est bien trouvée; aussi elle continue; c'est probablement à ce fait que nous devons l'hésitation qui a caractérisé la séance d'aujourd'hui. On parle aussi, mais sans y croire, d'une crise ministérielle.

Donc on est un peu moins ferme. Même note sur les places étrangères.

Le 3 0/0 finit à 100.37 1/2, le 3 1/2 à 106.95.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 950. Le Crédit Lyonnais à 745 et la Société Générale à 457.50.

La Banque de Paris cote 680. Rappelons que c'est le 10 courant qu'a lieu à la Banque de Paris et à la Banque Internationale l'émission de 80.000 obligations du gouvernement ottoman au prix de 425. Le premier coupon sera à l'échéance du 2 juillet 1894 et fera ressortir le prix du titre à 415 fr.

Ces obligations sont remboursables en 64 ans. Le capital et les intérêts sont dans le présent et dans l'avenir exempts du timbre ainsi que tout impôt, taxe ou retenue quelconque dans l'empire ottoman.

Le Suez est à 2,827.50.

L'Italien finit à 78.95; l'Extérieure est plus faible à 64 3/16.

On vend aujourd'hui. Les fonds russes sont plus calmes.

Le 4 0/0 ottoman cote 23.92.

En Banque, le Rio est à 371.25. La part des charbonnages de l'Esca cote 551.25.

DE LAVIGRIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## Police correctionnelle DE SAUMUR

Audience du vendredi 4 mai 1894

## Le tambour troué

Il ne s'agit pas de tambour militaire, encore moins du « tambour Legrand » qu'Henri Heine fait sonner et pleurer dans ses *Reisebilder*. Nous avons simplement, sous les yeux, un engin de pêche prohibé, baptisé de ce nom dans la région, et, qui pis est, en loques. Clément Proust joue assez souvent de cet engin; et il lui en cuit.

Le 18 avril, un garde-pêche le surprit maniant avec dextérité ce filet dans le Thouet et somma Proust de lui remettre l'outil. Proust argua que le tambour ne valait rien de rien, qu'il était troué et, par suite, incapable de détenir le moindre poisson. Il paraît même, d'après la déposition du garde, que, pour attester plus énergiquement son objection, le contrevenant coupa subrepticement les mailles avec une faucille.

À l'audience, Proust soutient que le tambour ne lui appartient pas; qu'il l'avait ramassé pour en prendre les cercles qui lui semblaient neufs.

Le Tribunal n'admet pas ce système de défense et inflige au prévenu deux amendes de chacune 50 fr.

M<sup>me</sup> Proust assistait son époux et avait été englobée dans la poursuite. Elle est renvoyée des fins de la plainte.

## La peignée au « bonjour »

Le 22 avril, M. Charles Lamy, qui se dit « pêcheur par intérim » et habite, si nous ne faisons erreur, la rue de Fenet, rencontrait, rue des Capucins, un jeune homme nommé Chevallier, qu'accompagnaient deux ou trois camarades. Lamy crut obéir aux lois de la civilité générale en saluant les jeunes gens d'un bonjour qu'il essaya de rendre aimable. Comme il paraissait violemment éméché, Chevallier lui répondit d'un ton fort sec: « Passez votre chemin, on ne vous connaît pas. »

Ces dures paroles blessèrent Charles au cœur si vivement qu'il y répliqua par un coup de poing qui feudit le sourcil de son interlocuteur. Avant-il ajouté au poing un couteau ou quelque instrument contondant? Le plaignant y croit; mais Lamy prétend que la décharge fut occasionnée « par le chaton d'une de ses bagues » (as-tu fini!).

Ce n'est pas tout. Sa naturelle humeur belliqueuse éveillée, Lamy provoqua les trois amis au pugilat et ôta son paletot pour y aller de meilleur jeu. Au lieu de tomber en garde, Chevallier alla prévenir un agent de police, lequel arrêta M. Lamy et le conduisit au violon.

Devant les juges, le pêcheur intérimaire

allègue que ces messieurs se sont montrés mal polis à son égard et qu'il n'a jamais souffert une injure sans demander légitime raison à l'insulteur.

Pour calmer son caractère ombrageux, on lui applique une douche de huit jours de prison.

## VARIÉTÉS

## Fleurs — Parfums — Odeurs

(Suite)

Non seulement les fleurs peuvent amener, par leurs émanations, ces divers accidents, généralement très passagers, mais elles sont susceptibles de nous rendre aphones ou, tout au moins, de nous enlever la voix momentanément. Le fait, si incroyable qu'il soit, paraît vrai, mais ici encore il est tout à fait exceptionnel et ne se manifeste que chez des sujets très impressionnables. Il y a longtemps qu'on l'a signalé. Mackenzie, Marigue, Odier, avaient déjà dit que certaines personnes perdent la voix quand elles respirent l'odeur des violettes, du musc, etc.

Le docteur Gouguenheim, médecin des hôpitaux et professeur du Conservatoire, en s'adressant à des jeunes filles dans un article spécial disait :

« Je vous engage à éviter, dans vos chambres à coucher, les fleurs, celles dont le parfum est pénétrant et notamment la violette, dont l'usage est si fréquent en médecine, puisque la violette est un médicament pectoral; la violette est une des fleurs les plus mauvaises pour la voix; par conséquent, ne laissez pas dans vos chambres vos bouquets de violettes. »

Plus récemment, on s'est livré à une petite enquête à cet égard. Plusieurs de nos grands artistes: Faure, Bataille, admettent l'influence des parfums sur la voix. M<sup>me</sup> Richard, de l'Opéra, interdit à ses élèves toute odeur; quand l'une d'elle est parfumée de violette, souvent la leçon est manquée. Les cordes vocales apparaissent tuméfiées (M<sup>me</sup> Richard se sert couramment du laryngoscope). Même opinion chez M<sup>me</sup> G. Krauss, chez M<sup>me</sup> Isaac Lelong, chez M<sup>me</sup> Lacombe-Duprez, etc. Le docteur Fauvel est aussi du même avis; il a recommandé à MM. Bertrand, Gailhard, Carvalho, etc., de ne laisser pénétrer dans la loge des artistes aucun bouquet de fleurs. Il est de fait qu'un certain nombre de cantatrices ont perdu brusquement la voix pendant toute une soirée après avoir respiré longuement les effluves parfumées de la violette, de l'œillet, du muguet, du mimosa, etc. M<sup>me</sup> Marie Sass, à laquelle on venait d'offrir un superbe bouquet de violettes de Parme, sentit le parfum de ces fleurs à plusieurs reprises; quand elle essaya de chanter, elle était devenue aphone.

Il faut donc bien, malgré quelques avis discordants, admettre l'influence des parfums sur la voix; mais, encore une fois, nos grands artistes ont naturellement, et par profession même, un système nerveux d'une impressionnabilité exceptionnelle. (A suivre.)

## Dernières Nouvelles

## Dépêches de Paris

Mercredi, 9 h. du soir.

## Collision entre des grévistes et la force armée

A Troppau, en Silésie (empire d'Autriche), les mineurs grévistes ayant voulu attaquer les ouvriers descendant au puits Polsooms-trau, les gendarmes détachés pour assurer la liberté du travail ont fait feu sur le groupe. On compte une vingtaine de grévistes blessés ou tués. Des troupes sont expédiées à Troppau.

HAVAS.

## CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 6 Mai 1894

Versements de 87 déposants (12 nouveaux) 43,831 fr.

Remboursements, 26,818 fr. 49

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Le Gérant, L. DELAUNAY.



# EPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR  
VINS en Cercles et en Bouteilles

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés  
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés  
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

RHUM Sainte-Lucie, marque John Alvans, depuis 1.50 (verre compris)  
Madère du Cap, depuis 1.50  
Malaga vieux, depuis 1.75

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

## A VENDRE A L'AMIABLE

**En totalité ou par parties**  
1<sup>re</sup> Le Château de la Gaudinière, situé à un kilomètre du bourg d'Allonnes, et à onze kilomètres de Saumur, avec ferme de la Basse-Cour, le tout dans un parc de 19 hectares environ, clos de murs; Vignes, belle futaie et prés; Le tout contenant 31 hectares.  
2<sup>es</sup> Le Domaine de Vray ou de l'Etang du Bellay, comprenant grand-étang de vingt hectares environ, moulin, ferme et réserve en bois taillis et sapinières; Le tout situé communes d'Allonnes et de la Breille (Maine-et-Loire) et contenant environ 135 hectares.  
3<sup>es</sup> Petite Closerie, au Ruau, communes de Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire) et Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire), contenant environ 9 hectares.  
Les deux premiers articles, à 4 kilomètres l'un de l'autre, peuvent faire partie de la même terre. Facilités de paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes, et, pour traiter, à M. GIRARD, expert-géomètre à Saumur, rue Pavée, 4.

## A LOUER OU A VENDRE MAISON ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.  
A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.  
S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clés à M. BIZERAY, au Jagueneau.



## Cycles Decauville

LE DERNIER MOT DE LA PERFECTION ET DU BON MARCHÉ

P<sup>r</sup> route (pneus Michelin ou autres) 450 F  
P<sup>r</sup> course — — 500 »  
De dame — — 450 »  
„L'Epatant" — — 375 »  
Type officier qual. sup<sup>r</sup> creux 32<sup>m</sup> 350 »  
Populaire „Petit Bourg" — 300 »

LE CATALOGUE ILLUSTRÉ EST ENVOYÉ GRATIS ET FRANCO

Nos machines sont garanties contre tout vice de construction.

S'adresser à A. GUIBERT, dépositaire, rue du Temple, 5, SAUMUR

ON DEMANDE un petit garçon de course au bureau du journal.

## OCCASION

### A VENDRE

Superbe bicyclette Clément  
S'adresser au café de la gare Etat, Saumur.

## THYROL DÉSINFECTANT

Préparé suivant la Formule du Conseil d'hygiène de Paris et recommandé par les sommités médicales de la Capitale pour se préserver des Epidémies il a toutes les propriétés de l'Acide phénique et peut s'employer à sa place avec l'avantage immense de ne pas sentir mauvais.

Prix du flacon : 1 fr.  
PHARMACIE NORMANDINE  
G. DESCHAMPS  
Rue Saint-Jean, SAUMUR.

ON DEMANDE un ménage pour être employé aux travaux de la campagne. S'adresser au bureau du journal.

**PURGATIFS et DÉPURATIFS**  
ENGORGEMENTS d'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestion, etc.  
Tous ces maux sont guéris par les VÉRITABLES  
**Exiger les VÉRITABLES**  
Avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le nom du Docteur Franck  
1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)  
Notée dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES

## ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

CONSERVES : ROYAN à la VATEL, la boîte » 75.

Sardines Nantaises, la boîte » 35  
— Amieux — » 85  
— des Mousquetaires, Flou, — » 95  
— — 1/2 b. » 75  
Thon à l'huile, » 75 et 1 50  
Langouste (cristallin) » 85 et 1 40  
Homard entier, » 95 et 1 60

Petits pois moyens, » 75 et 1 25  
Haricots vert, » 55 et » 90  
Petits pois RODEL, 1 25 et 2 40

NOTA. — Manquant de petits pois fins, nous donnons des petits pois extra fins, la boîte de 2 f. 10 est vendue 1 fr. 40.

BEURRE extra fin de la Laiterie de Saint-Clément. — RADIS. — ARTICHAUTS.

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

## IMBERT Fils

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Choix considérable de Boîtes en tous genres, Boîtes marnaines  
MODÈLES NOUVEAUX  
Confiserie supérieure et Bon Marché.  
N.-B. — Sur demande, envoi franco du Catalogue spécial et de l'Album des modèles de boîtes.

Arrivages de Primeurs tous les jours  
Asperges, Artichauts, Pommes de terre.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

## CHEMINS DE FER

### LIGNE DE L'ÉTAT

#### PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.	S. dir	Mixte		Expr.	Omn.	
	matin	soir				matin	soir			
Paris			7 55	8 35	12 50			7 55	8 30	11 25
Chartres	6	9 34	10 18	2 48				9 41	10 12	1 33
Courtaulin (départ)	7 44	10 48	11 48	4 21				10 54	11 22	2 57
Château-du-Loir	10 12	12 22	1 58	6 37				12 35	1 07	4 53
Château-la-Vallière	10 48	12 45	2 35	7 10					1 30	5 26
Noyant-Méon	11 20	1 05	3 08	7 40					1 50	5 56
Linières-Bouton	11 29	»	3 17	7 49					»	6 06
Vernantes	11 41	»	3 30	8					»	6 16
Blou	11 52	»	3 41	8 10					»	6 26
Vivv	12	1 30	3 49	8 17					»	6 33
SAUMUR(Orl.)arr.	12 13	1 40	4 02	8 29				1 49	2 22	6 44
(départ)	12 18	1 47	4 14	8 34	9 40	1 57	2 32	6 54		
Nantilly (arrivée)	12 26	»	4 22	8 41				7 01		
SAUMUR(Orl.)ar.	12 37	»	4 35	8 52				7 12		
(départ)	8 31	12 20	»	4 11	8 52			6 50		
Nantilly (départ)	8 38	12 27	»	4 23	8 43			7 3		
Chacé-Varrains	8 47	12 33	»	4 29	8 49	9 56		7 9		
Brézé-Saint-Cyr	9	12 42	»	4 37	8 56	10 05		7 16		
Montreuil (départ)	9 41	1 28	2 18	5 1	9 18	10 36	2 28	3 05	7 40	
Thouars	10 18	2 02	2 49	5 51	10 09	11 13	2 57	3 24	8 24	
Niort			4 39	8 52	12 25		4 47		11 41	
Saintes			6 42	11 59			6 30		2 19	
Bordeaux			10 24	4 22			9 22		4 56	

#### BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.	Omn.	Semi	Expr.	Expr.	Mixte
	matin	soir							
Bordeaux			5 40						3 50
Saintes			9 2						7 15
Brézé-Saint-Cyr			2 4	2 36					9 6
Thouars	6 15	8 35	12 38	1 35	4 28	5 6	10 12	11 19	8 32
Montreuil (départ)	7	9 40	1 1	2 39	5 4	5 46	10 35	11 42	9 13
Noyant-Méon	7 17	9 59	»	2 53	5 18	6 1	»	»	9 28
Chacé-Varrains	7 24	10 10	»	3	5 25	6 9	»	»	9 36
Nantilly (arrivée)	7 29	10 16	»	3 05	»	6 14	»	»	9 41
SAUMUR(Orl.)ar.	7 40	10 23	»	3 16	»	6 26	»	»	9 53
(départ)	7 20	10 50	»	2 54	»	6 5	»	»	soir
Nantilly (départ)	7 30	11	»	3 06	»	6 16	»	»	
SAUMUR(Orl.)ar.	7 38	11 08	1 26	3 14	5 36	6 24	11	12 7	
(départ)	7 44	11 20	1 33	3 19	soir	6 29	11	7 12 16	
Vivv	7 56	11 33	»	3 30	»	6 43	»	»	
Blou	8 4	11 41	»	3 38	»	6 52	»	»	
Vernantes	8 15	11 52	»	3 49	»	7 6	»	»	
Linières-Bouton	8 26	12 03	»	4	»	7 18	»	»	
Noyant-Méon	8 37	12 15	2 09	4 11	»	7 31	11 44	»	
Château-la-Vallière	9 7	12 45	2 28	4 41	»	8 7	12 4	»	
Château-du-Loir	9 43	1 32	2 55	5 18	»	8 46	12 33	1 39	
Courtaulin (départ)	12 1	3 48	4 35	7 58	»	11 15	2 17	3 23	
Chartres	1 35	5 18	5 44	9 46	»	12 53	3 33	4 44	
Paris	3 25	7 30	11 20			3 5	5 10	6 15	

#### SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	Mixte
	matin	soir		
Saumur	7 52	11 16	5 44	
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	
Chinon (arr.)	9 4	1 5	7 29	
Chinon			7 36	4 35
Port-Boulet			8	4 58
Saumur (arr.)			9 2	7 14

#### POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Omn.	Mixte
	matin	soir		
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25
Moncontour	7 4	10 47	2 34	8 52
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30
Doué	7 21	9 58	5 15	5 38
Martigné	7 44	10 20	6 38	5 58
Angers	9 12	11 45	9 27	7 20

#### ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte	Omn.	Omn.
	matin	soir			
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 34
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 52
(départ)	7 35	1 31	2 21	9 22	
Loudun	8 24	4 14	3 10	4 13	
Moncontour	8 56	6 10	3 43	4 44	
Poitiers	10 32	10 40	5 22	12 8	

### LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn.		Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Expr.
	1 2 3	1 2 3						
Nantes (départ)	matin	soir	8 25	8 52	12 7	3 5	soir	7 35
Angers (départ)	6 23	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 35
La Ménitrie	7 03	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	2 1
Les Rosiers	7 12	10 56	12 34	3 52	»	»	6 13	»
St-Clément	7 19	»	12 40	3 59	»	»	6 22	»
St-Martin	7 26	»	12 45	4 7	»	»	6 31	»
Saumur (arrivée)	7 39	11 14	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 24
(départ)	7 46	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 29
Varennes	8	11 26	1 11	4 45	»	»	7 16	»
Port-Boulet	8 16	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 48
Langeais	8 57	11 56	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 14
Tours (arrivée)	9 42	12 34	2 25	6 35	7 10	9 43	11 44	4 11
Paris (arrivée)	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59	5	8 10	39

#### PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn.		Direct	Omn.	Omn.	Expr.	Mixte	Expr.
	1 2 3	1 2 3						
Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45	11 15	8 25	12 45	11 20
Tours (départ)	5 43	8 47	1 20	4 51	7 15	11 57	10 40	
Langeais	6 21	9 30	2 10	5 46	8	12 40	11 35	
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37	»	»	
Varennes	7 3	10 19	»	6 29	8 49	»	»	
Saumur (arrivée)	7 14	10 32	2 54	6 40	9 2	1 12	12 57	